

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/01/2022

Absents excusés : Sabine BELAÏD (procuration à Francis AYROLES), Lucie DUMAS (procuration à Valérie MURET), Christian SARREO (procuration à Jean-Claude BEZIAT)

COLLEGIALE

Suite aux demandes de versement d'acompte de subvention qui ont été adressées à la DRAC et à la Région Occitanie, un premier versement de la DRAC d'un montant de 38 352 € a été reçu.

D'autre part, dans le cadre de la poursuite des travaux d'entretien autour de cet édifice, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place la 3^{ème} tranche de travaux. Pour ce faire, il est nécessaire de confier une mission de maîtrise d'œuvre à Madame Gaëlle DUCHENE qui a déjà réalisé la 1^{ère} et la 2^{ème} tranche de M.O. de ces travaux.

Ces travaux concerneront la reprise ponctuelle de maçonnerie, la création d'un caniveau au droit du portail ouest et la réfection de la toiture en lauzes de la Chapelle. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 97 391,25 € HT, le montant des honoraires pour les 2 phases est de 9 089,85 € HT.

Afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès du guichet unique du Département sur la base de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, il est nécessaire de réaliser la phase 1 de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 544,93 € HT.

Monsieur le Maire rappelle les financements autour de cette restauration de la part de la DRAC Occitanie, la région Occitanie et le département du Lot qui sont de 80 %. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis de la Phase 1 afin de pouvoir enclencher cette opération.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La campagne de recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022 inclus. Madame Karina RZEPA sera l'agent recenseur.

AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de procéder à la révision annuelle des loyers communaux au 1^{er}.01.2022 selon l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2021 qui est de 131,67, soit une hausse de + 0,83 %.

LOTISSEMENT CHAMPS DE NICOLE

Le compromis de vente du dernier lot a été signé avec Monsieur DELASSUS et Madame HALLOUIN. Ils ont déposé un permis de construire afin de réaliser leur résidence principale.

COMMISSION COMMUNICATION

Le sommaire du prochain BIP est présenté par Mme Valérie POLLET -VIGUIER.

Monsieur Didier BERGUES informe le Conseil Municipal de la « construction » du nouveau site internet de la Commune qui sera actif prochainement.

Monsieur Jean-Claude BEZIAT fait un point sur l'application Panneau Pocket.

SIVU GESTION MAISON BREL

Suite à la vente de la Maison Brel le 20 août dernier, le Conseil Syndical du SIVU a délibéré le 19 novembre 2021 pour sa dissolution au 31-12-2021, par intégration de l'excédent pour moitié, à parts égales, entre les communes de Prudhomat et Loubressac.

Cette dissolution a été confirmée par arrêté Préfectoral n° SPF-2021-026 portant fin de l'exercice de la compétence du SIVU « Gestion Maison Brel »

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal que les communes de Prudhomat et Loubressac doivent désormais acter la répartition de l'actif et du passif.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Prudhomat approuve la dissolution du Syndicat SIVU Gestion Maison Brel, par intégration de l'excédent pour moitié, à parts égales, entre les Communes de Prudhomat et Loubressac.

PLACE DU CHATEAU

Monsieur Jean-Claude BEZIAT informe le Conseil Municipal que 26 variétés et une centaine de pieds de vignes ont été plantées sur la Place du Château par le personnel communal ainsi que 4 variétés locales. Une signalétique sera mise en place devant les vignes.

GROUPE SCOLAIRE

La consultation des appels d'offres s'est terminée le 10 janvier à 12h et a été transmise aux architectes pour analyse. Cette analyse va déterminer le classement des différentes entreprises ainsi que la concordance des propositions avec le dossier de D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises).

A l'issue du rapport d'analyse, la commission appel d'offres se réunira.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis modificatif a été déposé suite aux modifications apportées.

VOIRIE

Monsieur Jean-Michel CASTANET en charge de la voirie informe le Conseil Municipal du fonctionnement de la compétence voirie transférée à la Communauté de Communes Cauvaldor. Un accord avec la Commune de St Michel Loubéjou nous a permis de réaliser des travaux supplémentaires en 2021. Pour 2022, la part communale de Prudhomat sera rétrocédée à la Commune de St Michel Loubéjou afin de lui permettre de réaliser la réfection complète de la route des Granges.

PERSONNEL COMMUNAL

Afin de palier à l'absence de Monsieur Hugo LEMORT et de Monsieur David BLAVIGNAC au service technique, Monsieur Jérémy DEMARIA a été recruté en CDD jusqu'au 28 février 2022. CDD qui pourra être prolongé en fonction de la nécessité du service.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Nicolas RZEPA a été recruté en CDD du 10 janvier au 26 janvier 2022 pour effectuer les travaux d'entretien à la Maison Salgues.

ELECTIONS 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'agrandissement et de rénovation du Groupe Scolaire de Prudhomat qui ont été lancés. Afin d'assurer la poursuite de l'enseignement, une école provisoire a été aménagée dans la Maison des Bons Enfants qui faisait office de bureau de vote.

Le Conseil Municipal décide de transférer provisoirement le bureau de vote dans les locaux de la cantine scolaire qui possèdent un parking à proximité et qui est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Ce changement de bureau de vote prendra effet pour les élections présidentielles et législatives de 2022.

Afin d'informer les électeurs, un courrier sera adressé à tous les habitants et une publication sera faite sur Panneau Pocket et sur le site internet.

ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Didier BERGUES informe le Conseil Municipal de la réalisation de plusieurs travaux d'entretien sur les bâtiments communaux notamment, sur les toitures de la Chapelle de Félines et de la Maison Salgues à Bonneviolle.

Dans le cadre de la restauration du patrimoine, un dossier va être déposé auprès de Cauvaldor afin de protéger et restaurer les vitraux de l'église de St Martin.

SDIS (SERVICE DEPARTEMENTAL DE SECOURS ET D'INCENDIE)

La contribution 2022 de la commune de Prudhomat au SDIS du Lot est de 22 556 €.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 18 février 2022 à 20h30
- Vendredi 1^{er} avril 2022 à 20h30

SEANCE LEVEE A 22H30

Le Maire

